

Saint-Etienne, le 7 septembre 2016

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles publiques du département de la Loire

Mesdames et messieurs les instituteurs (trices) et professeurs (res) des écoles publiques du département de la Loire



DIPER 1

Affaire suivie par
Nicole MELI

Téléphone
04 77 81 41 49

Télécopie
04 77 81 41 10

Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

Objet : Demande d'admission à la retraite des instituteurs et des professeurs des écoles pour la rentrée 2017

La circulaire académique du 29 août 2016 parue sur le site internet du rectorat rubrique «personnels » annule la circulaire départementale du 15 juin 2016 relative aux départs en retraite en 2017.

<http://www.ac-lyon.fr/cid106015/demande-d-admission-a-la-retraite-des-instituteurs-et-des-professeurs-des-ecoles-pour-la-rentree-scolaire-2017.html>

A compter du 1^{er} septembre 2016, le rectorat prend en charge la gestion des dossiers d'admission à la retraite de l'ensemble des personnels de l'académie. Cette nouvelle organisation est rattachée à la DPATSS dans le cadre de la mise en place de la mutualisation (plateforme PETREL).

Avant le 7 octobre 2016, si vous souhaitez faire valoir votre droit à retraite, vous déposerez auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription votre dossier complet (imprimé EPR10 + imprimé demande d'admission à la retraite en annexe de la circulaire).

Désormais pour toutes questions concernant les pensions, vous contacterez :

madame Chantal BILLON chantal.billon@ac-lyon.fr – dossiers lettres A à GAM
madame Christine BOUCHER christine.boucher@ac-lyon.fr – dossiers lettres GAR à POL
madame Gisèle GRANGE gisele.grange@ac-lyon.fr – dossiers lettres de POM à Z

Pour l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
par délégation, l'inspecteur de l'éducation nationale



Cyril THOMAS